



Réf.: Wz-10-440.05

Les micro-projets de l'Ambassade d'Allemagne

1. Informations générales

Chaque année, l'Ambassade finance environ 7 micro-projets qui ont pour but d'améliorer les conditions de vie des populations dans les communautés rurales et urbaines. Les micro-projets permettent de réagir aux besoins ponctuels de la population et de répondre aux *besoins de base* des couches de population les plus pauvres.

Dans le cadre d'un micro-projet, l'Ambassade peut par exemple fournir des biens matériels ou contribuer à la construction d'un bâtiment/d'une infrastructure. Les communautés ou organisations qui profitent de cette aide doivent être prêtes à s'aider elles-mêmes et fournir une **contribution** (financière).

Les projets devraient se réaliser dans un délai qui ne doit pas dépasser six mois. L'Ambassade tient beaucoup à ce que les micro-projets aient un effet durable (au moins 2 ans) et prennent en considération des aspects sociaux. Voici quelques exemples:

- creusement d'un forage / renouvellement d'un puits simple / renouvellement d'une installation d'eau potable / construction d'un barrage / montage d'un système d'irrigation / construction d'un bassin de réception d'eau / construction de puisards / installation de conduites d'eau;
- acquisition d'une pompe, d'un groupe électrogène, d'une perceuse, d'une presse à briques, d'une scie à moteur, d'un tour automatique, d'une soudeuse ou autres
- acquisition d'un système pour sécher du tabac ou des aliments à l'aide d'énergie solaire;
- achat d'instruments agricoles, d'une hache-paille, d'une planteuse de maïs, d'une machine d'engrais, d'une charrue, d'un moulin à céréales / manioc, d'une balance, d'un torréfacteur de café, d'une machine de polissage de riz;
- construction d'une salle de tissage, d'un kiosque de produits artisanaux, d'un magasin;
- achat d'appareil médicaux, de réfrigérateurs pour vaccins, d'un équipement d'unité de soins intensifs, de lunettes pour une clinique ophtalmologique
- acquisition des chaises roulantes pour un foyer pour handicapés

Des projets à caractère purement individuel, familial, culturel, religieux, militaire ou provenant des entreprises privées ou de groupements mal ou non organisés seront rejetés.

Selon les dispositions en vigueur, des projets de micro-crédits ou de création d'entreprise ne peuvent pas être financés.

Ces informations sont gratuites.

2. Formalités

Les postulants doivent remplir toutes les sections du formulaire de demande ainsi que du plan financier (à obtenir auprès de l'Ambassade (e-mail : info@dakar.diplo.de) ou à télécharger sur notre site internet

http://www.dakar.diplo.de/Vertretung/dakar/fr/05/Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftliche_20Zusammenarbeit.html) et les envoyer accompagnés des documents suivants à l'Ambassade:

1. une brève description de la situation géographique de l'emplacement du projet
2. deux factures pro-forma pour l'acquisition de tous les matériaux et outils nécessaires (c'est-à-dire pour chaque pièce à acheter il faudra deux factures pro-forma comparables, venant de deux sociétés différentes)
3. des renseignements complétés par deux factures pro-forma sur l'apport du groupe au projet (apport financier, matériel et personnel)
4. une description détaillée du projet envisagé
5. un plan de financement détaillé y inclut la durée d'exécution du projet
6. une description détaillée et l'enregistrement officiel de votre groupement / organisation à but non-lucratif et de ses objectifs (ONG, Association etc.)
7. une déclaration écrite attestant que vous n'avez pas demandé de fonds à d'autres institutions ou organisations allemandes pour ce projet
8. le cas échéant une pièce justificative prouvant vos capacités à payer les frais courants (loyer, électricité, salaires, entretien etc.)
9. l'approbation écrite des autorités locales compétentes concernant le projet
10. D'autres documents peuvent être exigés par l'Ambassade – selon la nature du projet

Le montant maximum de la contribution financière de l'Ambassade est actuellement limité à 6.000.000 F CFA.

Les projets doivent avoir une durée d'exécution limitée à six mois maximum.

3. Procédure

Compte tenu du grand nombre de demandes, veuillez comprendre qu'il n'est pas possible d'accueillir personnellement les demandeurs. La soumission de la demande se fait uniquement par voie postale ou par dépôt sous pli fermé auprès du standard de l'Ambassade. Dans les cas où l'Ambassade aurait besoin d'informations supplémentaires elle prendra contact avec les responsables des projets en question.

Après étude et évaluation des dossiers, un comité de sélection choisira les projets qui feront l'objet d'un financement par l'Ambassade.

Les fonds pour la réalisation des micro-projets étant limités, l'Ambassade est malheureusement obligée de rejeter un grand nombre de demandes.

Un rejet ne présente aucune connotation positive ni négative envers votre projet.

Ces informations sont gratuites.

4. Gestion des fonds et responsabilité

Le responsable d'un projet est chargé de faire l'achat des matériaux sollicités conformément au devis, et de soumettre à l'Ambassade des reçus ou factures au comptant (originaux).

Les reçus ou factures doivent porter :

- le nom et le lieu du projet (ou numéro du projet, obtenu par l'Ambassade),
- le nom du responsable du projet,
- les dates, signatures, noms, adresses et cachets des vendeurs,
- la mention/tampon „PAYÉ“ sur les factures.

Au cas d'une quittance pour main d'oeuvre :

- nom du bénéficiaire avec son contact
- nombre d'unités de la main d'oeuvre
- nom du responsable du projet,
- signature, nom et cachet du responsable
- signature, nom (et cachet) du trésorier.

A la fin du projet un rapport détaillé (moral et financier) doit être soumis à l'Ambassade. Un formulaire correspondant sera remis à l'occasion de la signature du contrat de micro-projet.

Mise à jour: Août 2012